

Critères d'éligibilité du Labo de développement de projets

Le porteur de projet

- Être **créateur ou créatrice membre de la Sacem**. Dans le cas d'un projet porté par un collectif d'artistes, le leader du projet doit être sociétaire.
- Être **membre de la Sacem depuis au moins trois ans** et avoir un **catalogue d'au moins dix œuvres**.
- Avoir **perçu au moins 3 000€ de droits d'auteur sur l'une des trois dernières années**.
- Dans le cas d'un projet porté par une structure, le sociétaire leader du projet doit en être le dirigeant.
- Un créateur ou sa structure ne peut déposer **qu'une demande par an**.

Le projet

- Il doit s'agir d'un **projet de création musicale** dans sa phase de création ou de structuration et **n'ayant pas encore fait l'objet d'une représentation publique ou d'un enregistrement commercial**.
- Le projet doit représenter **une étape nouvelle dans le parcours professionnel de l'artiste**, qu'il s'agisse de l'exploration d'une **thématique inédite** pour lui, d'un **nouveau répertoire** ou d'une **nouvelle forme d'écriture**.
- Outre sa dimension musicale, le projet doit **embarquer une deuxième discipline artistique, scientifique ou technologique**.
- Il doit se décliner en **au moins deux canaux de restitution** tels qu'un spectacle, un enregistrement, un programme audiovisuel comme un documentaire ou une websérie, une installation, un livre, etc.
- Les productions de spectacle, les tournées, les productions phonographiques ou audiovisuelles seules et, plus généralement, les projets éligibles aux programmes d'aide de la Sacem, ne sont pas éligibles. Consultez le site [Aide aux projets](#) avant de déposer votre demande.

Le dossier

- Il doit être déposé sur la plateforme [Aide aux projets](#) **sur votre espace, en tant que créateur** membre de la Sacem.
- Les **modèles de formulaire et de budget téléchargeables** sont à remplir et à déposer dans leur format d'origine et ne pas avoir subi d'altération.
- Le budget doit spécifier toutes les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du projet, l'apport en ressources propres ainsi que les financeurs pressentis ou confirmés.
- En complément, une **note d'intention** en format libre de deux pages maximum précisera :
 - En quoi le projet représente une étape nouvelle dans le parcours professionnel de l'artiste
 - Le calendrier prévisionnel du projet
 - Les partenaires impliqués et leurs apports
 - Le ou les territoires concernés par le projet
 - Des liens vers des vidéos, sites web, enregistrements ou tout autre élément pouvant aider à la compréhension du projet
 - Enfin, une brève présentation des parcours professionnels de l'ensemble des artistes impliqués avec au moins deux liens vers leurs réalisations (écriture, composition, interprétation, etc.).
- Tout dossier incomplet ne sera pas étudié. Un projet refusé ne pourra pas être représenté.